

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ASPET DU 26 FEVRIER 2024**

Suite à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales prévue par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité »

Une réforme en 2 temps :

-Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021

-Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

La réforme entrée en vigueur dans sa globalité au 1^{er} janvier 2023 concerne notamment le formalisme des compte-rendu et procès-verbaux des séances des assemblées.

Le compte-rendu des Conseil Municipaux est supprimé pour être remplacé par l'affichage de la liste des délibérations examinées comme suit :

-Délibération DCM 24-001 APPROBATION RENOVATION D'UN POINT LUMINEUX – AJOURNEE

-Délibération DCM 24-002 APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENSEMBLE DES PHOTOCOPIEURS - APPROUVEE A L'UNANIMITE

-Délibération DCM 24-003 ACCEPTATION D'UN DON DE LA CAISSE LOCALE D'ASPET DU CREDIT AGRICOLE EN FAVEUR DE LA MEDIATHEQUE - APPROUVEE A L'UNANIMITE

-Délibération DCM 24-004 PROJET DE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE EN UTOCONSOMMATION COLLECTIVE – APPROUVEE PAR 12 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

-Délibération DCM 24-005 APPROBATION ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUEVELABLES – REPORTEE EN MARS APRES PHASE DE CONCERTATION

Par ailleurs cette liste des délibérations examinées est complétée par la rédaction du Procès-Verbal de séance, qui a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes. Il rend ainsi compte des discussions, débats...tout comme il rend compte des décisions prises et des modalités de leur adoption. Ce document signé par M. le Maire et le (la) secrétaire de séance sera arrêté au commencement de la séance de l'assemblée suivante. Il ne pourra être publié qu'après cette date.